

Syndicat National des Personnels de l'Education et du Social
Protection Judiciaire de la Jeunesse
Fédération Syndicale Unitaire



TERRITOIRE AUVERGNE

snpepjjauvergne@gmail.com



Syndicat CGT-PJJ Centre-Est
cgtpjj.centre.est@gmail.com

Le choix du Roi !

Toutes et tous en grève le mardi 31 juillet 2018 contre l'autoritarisme et les décisions arbitraires !

Les contractuel.le.s de la PJJ sont soumis chaque année à l'incertitude concernant leur vie professionnelle. Cette année, cette incertitude est renforcée par le choix de l'administration d'affirmer son autorité à travers la gestion des agents non titulaires présent.e.s dans les services.

Cela se traduit par une absence de transparence, une absence de communication dans les équipes et des tractations opaques.

La direction territoriale et certain.e.s Directeur.trice.s de Service aimeraient pouvoir se comporter comme des chefs d'entreprise. Ce qu'ils ne peuvent pas faire avec les titulaires, ils le font avec les agents non titulaires.

En considérant nos collègues comme des variables d'ajustement corvéables, c'est du mépris pour l'ensemble des agents, pour les services, pour nos missions et pour les jeunes et les familles.

- Quel crédit apporter aux discours de prévention des risques psycho-sociaux, alors que parallèlement l'administration agit sans la moindre considération à l'égard de nos collègues ? Il est manifestement bien plus aisé d'organiser des séances de massage pendant la semaine « *qualité de vie au travail* » plutôt que de prendre en compte la réalité des situations individuelles et les équilibres des équipes !
- Quel crédit apporter aux discours sur l'importance du travail en équipe, alors que parallèlement l'administration œuvre à la division en tentant de mettre en rivalité les contractuel.le.s, précisément en refusant d'objectiver les critères de renouvellement des contrats ?
- Quel crédit apporter à ceux et celles qui prétendent servir l'intérêt de la PJJ, lorsqu'ils confondent autorité et autoritarisme ? Le seul intérêt des décisions opaques et arbitraires, c'est de nous montrer qui commande alors que nous ne contestons pas les rang hiérarchiques et les niveau de décisions. Nous demandons de la considération pour les personnels, de la reconnaissance pour le travail et l'investissement fournis !

Lors de l'audience de vendredi après-midi, le DT a campé sur ses positions. Concernant les critères de renouvellement, mis devant des contradictions évidentes qu'il ne pouvait nier, il a admis que « *la manière de servir* », même si aucune incompétence professionnelle n'a été renvoyée aux agents, peut être prise en compte, sans que l'administration n'ait besoin de s'en justifier!
Il a réaffirmé la priorité de procédures administratives, dévoyées pour justifier des choix subjectifs et arbitraires, au détriment de la situation des agents et des services.

Par contre, le DT s'est engagé à adresser une note à tous les agents non titulaires recensant les postes à pourvoir sur le territoire afin qu'ils et elles puissent adresser leur candidature aux services qui les intéressent. Et bénéficier ainsi d'une égalité de traitement loin d'avoir été déclinée ces dernières semaines ! Nous serons très vigilant.e.s à ce que cet engagement soit tenu très rapidement !

Le SNPES-PJJ/FSU et la CGT revendiquent :

- la prise en compte de l'ancienneté, seul critère objectif, avant tout autre critère pour les renouvellements des contrats.
- La reconnaissance de l'investissement des professionnel.le.s
- La prise en compte de leur situation individuelle surtout si elles sont en adéquation avec les besoins des services et de l'institution !

Devant le refus de la Direction Territoriale d'entendre des revendications légitimes, devant la colère, l'incompréhension des personnels suite aux décisions concernant les renouvellement ou non des contrats, nous appelons

TOUS les personnels à être en grève mardi 31 juillet 2018.

9 heures à la DT : AG des grévistes
rendez-vous avec des journalistes
communication à destination des magistrats
information des représentant.e.s politiques du territoire
après-midi : audience avec la DT (la délégation constituée le matin même en AG)